



ACCUEIL DE LOISIRS DE PUYRICARD 3 / 12 ANS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Mercredis Janvier à Juillet 2020

Ce document est à faire parvenir au Secrétariat du CSC à partir du :

Mardi 26 novembre 2019 pour les habitués

(Plus de 5 jours depuis l'été 2019)

Mardi 3 décembre 2019 pour les occasionnels et nouveaux.

PARENT Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

ENFANT Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Age : ans

N° D'ORDRE :		
Enregistré par :		
DATE DE RECEPTION		
le / / 2019-20 H		
Par Mail <input type="checkbox"/>	Par Courrier <input type="checkbox"/>	Direct <input type="checkbox"/>
cadre réservé au Secrétariat		

RÉGIME ALIMENTAIRE : SANS PORC VÉGÉTARIEN PAI

Comment remplir ma fiche ?

A partir de janvier, vous allez pouvoir être facturés au réel de ce que vous réservez.

Pour cela remplissez méticuleusement les tableaux de réservations ci-dessous.

Jusqu' alors, pour votre enfant qui restait la journée, vous cochiez matin, repas et après-midi. Dorénavant vous allez pouvoir cocher l'heure auquel vous allez l'amener, par exemple : 8h30, et l'heure auquel vous allez venir le chercher, par exemple : 17h00. Vous serez dans ce cas précis facturés pour 8h30 de présence au lieu d'un forfait de 11h. C'est donc une facturation plus juste en fonction de vos besoins réels d'accueil. Il en est de même avec les demi-journées avec ou sans repas. Attention, toute demi-heure d'arrivée ou de départ en dehors des horaires réservés vous sera facturée. A cela s'ajoute le repas à 3,79 €. Les enfants ne peuvent être inscrits uniquement au repas (11h30-13h30).

EXEMPLE

	Horaires d'arrivée						Horaires de départ					
	7h30	8h00	8h30	9h00	11h30	13h30	11h30	13h30	17h00	17h30	18h00	18h30
Mercredi 8 janvier			X						X			
Mercredi 15 janvier		X					X					

Le mercredi 8, votre enfant resterait à la journée de 8h30 à 17h00 soit 8h30 de présence facturée

Le mercredi 15, il resterait sur la demi-journée sans repas, de 8h à 11h30, soit 3h30 de présence facturée

JANVIER

	Horaires d'arrivée						Horaires de départ					
	7h30	8h00	8h30	9h00	11h30	13h30	11h30	13h30	17h00	17h30	18h00	18h30
Mercredi 8 janvier												
Mercredi 15 janvier												
Mercredi 22 janvier												
Mercredi 29 janvier												

FEVRIER

	Horaires d'arrivée						Horaires de départ					
	7h30	8h00	8h30	9h00	11h30	13h30	11h30	13h30	17h00	17h30	18h00	18h30
Mercredi 5 février												
Mercredi 12 février												

MARS

	Horaires d'arrivée						Horaires de départ					
	7h30	8h00	8h30	9h00	11h30	13h30	11h30	13h30	17h00	17h30	18h00	18h30
Mercredi 4 Mars												
Mercredi 11 Mars												
Mercredi 18 Mars												
Mercredi 25 Mars												

Centre Socio-Culturel M-L Davin - Place des Combattants 13 540 Puyricard

Tél : 04.42.92.13.89 Fax: 04.42.28.05.48 Mail : contact@cscdavin.fr

www.cscdavin.fr

AVRIL

	Horaires d'arrivée						Horaires de départ					
	7h30	8h00	8h30	9h00	11h30	13h30	11h30	13h30	17h00	17h30	18h00	18h30
Mercredi 1er avril												
Mercredi 8 avril												
Mercredi 29 avril												

MAI

	Horaires d'arrivée						Horaires de départ					
	7h30	8h00	8h30	9h00	11h30	13h30	11h30	13h30	17h00	17h30	18h00	18h30
Mercredi 6 Mai												
Mercredi 13 Mai												
Mercredi 20 Mai												
Mercredi 27 Mai												

JUN-JUILLET

	Horaires d'arrivée						Horaires de départ					
	7h30	8h00	8h30	9h00	11h30	13h30	11h30	13h30	17h00	17h30	18h00	18h30
Mercredi 3 Juin												
Mercredi 10 Juin												
Mercredi 17 Juin												
Mercredi 24 Juin												
Mercredi 1er Juillet												

Consulter le règlement intérieur pour les conditions d'annulation.

ATTENTION !

- **Pour les habitués** : 3 possibilités de nous adresser ce formulaire

Par mail, à partir du **lundi minuit**, à l'adresse "reservation@cscdavin.fr",
par courrier ou dépôt direct au secrétariat du CSC (8h30)aux dates détaillées ci-dessus.

- **Pour les Nouveaux et occasionnels** : Dépôt au secrétariat du CSC aux dates détaillées ci-dessus.

En raison du nombre limité de place, l'inscription à l'Accueil de Loisirs ne sera définitive qu'après :

- Vérification et/ou mise à jour du dossier de l'enfant (fiche sanitaire, pièces obligatoires, impayés...)
- Confirmation des disponibilités par le secrétariat du CSC selon l'ordre d'arrivée et les places disponibles
- Dépôt du **chèque** de règlement dans la semaine suivant la confirmation (sous d'annulation de la réservation)
- Les inscriptions supplémentaires au cours du trimestre devront-êtres réglées le jour même, et les dépassements seront facturés ultérieurement.

- **Pour rappel** : Les différentes adresses mail du centre Socio-Culturel ML Davin, pour nous contacter

→ contact@cscdavin.fr : Pour contacter le CSC Davin

→ Reservation@cscdavin.fr : Pour les inscriptions à l'ALSH

→ annulation@cscdavin.fr : Pour annuler des jours à l'ALSH, selon le calendrier et modalités communiqués

Les inscriptions de dernière minute devront se faire directement au secrétariat

AUCUN ENFANT NE SERA ACCEPTE PAR LES ANIMATEURS SANS ÊTRE A JOUR DE SON INSCRIPTION.

Date:

Signature :